



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°49
19 octobre 2017

- Décisions du 28 septembre 2017 portant délégation de signature :

*contravention de grande voirie (CGV)	P 2
*domaine	P 3
*circulation digues et chemins de halage	P 5
*ordonnateur secondaire	P 7
*ressources humaines	P 14

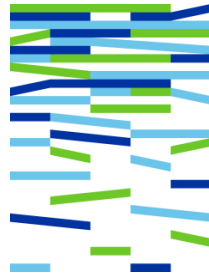
Direction territoriale Sud-Ouest

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

DECISION DU 28 SEPTEMBRE 2017 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE REPRESSION DES ATTEINTES DE L'INTEGRITE ET LA CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Le directeur territorial Sud Ouest de VNF,



Vu le code des transports et notamment l'article L 4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de la justice administrative,
Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 5 mai 2017 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à M. Jean ABELE, directeur territorial Sud-Ouest,
Vu la décision du 06 septembre 2017 de M. Jean ABELE, directeur territorial du Sud-Ouest, visant à suppléer aux tâches de M. Philippe WY SOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 novembre 2017, et sera de fait absent dès le 1^{er} octobre 2017,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean ABELE, subdélégation est donnée à M. Fabien COULY, secrétaire général, par intérim directeur adjoint et directeur des subdivisions, et à M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 28 septembre 2017

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé

Jean ABELE

DECISION DU 28 SEPTEMBRE 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GESTION DOMANIALE

Le directeur territorial sud ouest de VNF,

Vu le code des transports et plus particulièrement les articles 4311-1-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires, modifiée en dernier lieu le 12 octobre 2015,

Vu la décision du 31 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 12 octobre 2015 nommant M. Jean Abele, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu la décision du 06 septembre 2017 de M. Jean ABELE, directeur territorial du Sud-Ouest, visant à suppléer aux tâches de M. Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 novembre 2017, et sera de fait absent dès le 1^{er} octobre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions « rivières » de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée, afin de prendre, dans le cadre des règlements, instructions en vigueur et des documents types élaborés par VNF, tous actes ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par VNF portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie inférieure ou égale à 20 hectares, à:

- M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau.
- M. Fabien COULY, secrétaire général, par intérim directeur adjoint et directeur des subdivisions,

.../...

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à l'effet de signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial, établies dans le cadre des documents types et des barèmes élaborés ou validés par VNF, portant sur une occupation d'une durée limitée à 5 ans et d'une superficie inférieure à 10 hectares, dans le cadre de leur circonscription, à :

- M. RENTIERE Jacques, chef de la subdivision d'Aquitaine,
- M. Christian MORETTO, chef de la subdivision de Tarn-et-Garonne,
- M. CARIO Loïc, chef de la subdivision de Haute-Garonne,
- Mme BERNES-CABANNE Christelle, chef de la subdivision de Languedoc Ouest,
- M. BELTRAN Christophe, chef de la Subdivision de Languedoc Est.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement dûment justifié des agents cités à l'article 2, délégation est donnée à l'effet de signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial, établies dans le cadre des documents types et des barèmes élaborés ou validés par VNF, portant sur une occupation d'une durée limitée à 5 ans et d'une superficie inférieure à 10 hectares, dans le cadre de leur circonscription, à :

- Mme ARCAS Sylvie, responsable domaine de la subdivision d'Aquitaine,
- M. LECLERC Denis, responsable domaine de la subdivision de Tarn et Garonne,
- M. AUDOUARD Jean-Paul, adjoint au chef de la subdivision de Haute-Garonne,
- M. HUMBERT Didier, responsable domaine de la subdivision Languedoc ouest,
- M. RIGAL Christophe, responsable domaine de la subdivision Languedoc est.

ARTICLE 4 :

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière de gestion du domaine public est abrogée.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 28 septembre 2017

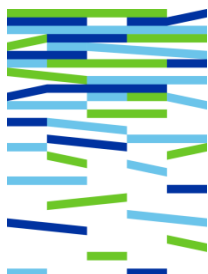
Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé

Jean ABELE

DECISION DU 28 SEPTEMBRE 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE RELATIVE AUX AUTORISATIONS DE CIRCULER SUR LES DIGUES ET CHEMINS DE HALAGE

Le directeur territorial Sud Ouest de VNF,



Vu le code des transports,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires, modifiée en dernier lieu le 1er septembre 2015,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu le 13 juillet 2015,

Vu la décision du 12 octobre 2015 nommant M. Jean ABELE directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu la décision du 06 septembre 2017 de M. Jean ABELE, directeur territorial du Sud-Ouest, visant à suppléer aux tâches de M. Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 novembre 2017, et sera de fait absent dès le 1^{er} octobre 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau,
- M. Fabien COULY, secrétaire général, par intérim directeur adjoint et directeur des subdivisions,
- M. Jean-Marc POUGET, chef du bureau des usagers,

à l'effet de signer les autorisation de circuler sur les digues et chemins de halage en application des articles R4241-68 et R4241-69 du code des transports.

.../...

2, port Saint-Etienne, CS 7204, 31073 Toulouse cedex 7
T. +33 (0)5 61 36 24 24 F. +33 (0)5 61 54 66 50 www.vnf.fr

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leur circonscription, à :

- M. Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine,
- M. Christian MORETTO, chef de la subdivision de Tarn-et-Garonne,
- M. Loïc CARIO, chef de la subdivision de Haute-Garonne,
- Mme Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision de Languedoc Ouest,
- M. Christophe BELTRAN, chef de la subdivision de Languedoc Est,

à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage en application des articles R4241-68 et R4241-69 du code des transports.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des agents cités à l'article 2, délégation est donnée, dans le cadre de leur circonscription, à :

- Mme Sylvie ARCAS, responsable domaine de la subdivision d'Aquitaine,
- M. Denis LECLERC, responsable domaine de la subdivision de Tarn et Garonne,
- M. Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision de Haute-Garonne,
- M. Didier HUMBERT, responsable domaine de la subdivision Languedoc Ouest,
- M. Christophe RIGAL, responsable domaine de la subdivision Languedoc Est,

à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage en application des articles R4241-68 et R4241-69 du code des transports.

ARTICLE 4 :

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière d'autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage est abrogée.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 28 septembre 2017

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé

Jean ABELE

DECISION DU 28 SEPTEMBRE 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Le directeur territorial Sud Ouest de VNF,

Vu le code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires, modifiée en dernier lieu le 29 août 2016,

Vu la décision du 30 janvier 2013 d'organisation des fonctions budgétaire et comptable de la direction territoriale Sud Ouest,

Vu la décision du 15 juillet 2013 portant création d'un service à comptabilité distincte intitulé "plantations du canal du midi",

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu le 13 juillet 2015,

Vu la décision du 12 octobre 2015 nommant M. Jean ABELE, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu la décision du 02 mai 2016 réorganisant le siège de la direction territoriale du Sud-Ouest,

Vu la décision du 06 septembre 2017 de M. Jean ABELE, directeur territorial du Sud-Ouest, visant à suppléer aux tâches de M. Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 novembre 2017, et sera de fait absent dès le 1^{er} octobre 2017,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les actes et documents concernant tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'oeuvre d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- les pièces de demandes de paiement des dépenses,
- les pièces comptables d'ordonnancement des dépenses et des recettes de toute nature,

à

- Fabien COULY, secrétaire général, par intérim directeur adjoint et directeur des subdivisions, pour tous les budgets, dépenses et recettes,
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau (ADVE), pour tous les budgets, dépenses et recettes,
- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'entretien (AIE), pour le budget I, ou à Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'entretien
- Evelynne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement (APE), pour le budget I - partie environnement

ARTICLE 2 :

COMPETENCES SPECIFIQUES AUX RECETTES

Article 2.1 :

Délégation est donnée à David BAICHERE, chef du bureau de gestion et valorisation du domaine (ADVE/BGVD), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement :

- des recettes relatives à la taxe hydraulique,
- des recettes relatives aux redevances domaniales,
- des recettes relatives aux fonds de concours issus des concessions portuaires et des conventions de superposition de gestion,
- des recettes d'exploitation et de vente de prestations,
- des recettes relatives au mécénat,
- des recettes relatives aux péages.

Délégation est donnée à Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local (ADVE/BDL), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement :

- des recettes relatives aux subventions de fonctionnement et d'investissement,
- des recettes relatives aux produits de remboursement/dédommagement suite à dommages au domaine public fluvial,
- des recettes d'exploitation et de vente de prestations.

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Chef des unités comptables			
Grégory LERICHE	Chef du bureau comptabilité finance	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Suppléants du chef des unités comptables			
Marilyne COMBES	Chargée de mission immobilier	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Edwige MONTEUX	Chef du bureau de la commande publique - politique d'achats	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Jean-Luc SOULDADIE	Chef du bureau opérationnel projet plantations		UC M850 (plantations)

Article 2.2 :

Délégation est donnée à Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, chef des unités comptables, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

Article 2.3 :

En cas d'absence ou d'empêchement dûment justifié du chef des unités comptables, délégations est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou à un ordre de paiement.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Suppléants du chef des unités comptables			
Marilyne COMBES	Chargée de mission immobilier	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Edwige MONTEUX	Chef du bureau de la commande publique - politique d'achats	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Jean-Luc SOULDADIE	Chef du bureau opérationnel projet plantations		UC M850 (plantations)

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte du chef des unités comptables.

ARTICLE 3 :

COMPETENCES LIEES AUX DEMANDES DE PAIEMENT ET A LA CERTIFICATION DU SERVICE FAIT - PHASES DE DEMANDES DE PAIEMENT

Délégation est donnée à Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, chef des unités comptables, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer et de certifier, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les services faits.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Grégory LERICHE	chef du bureau comptabilité finance, chefs des unités comptables	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Geneviève DALBIN	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Sandra GUILLAU	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Gilbert SOHUN	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Nathalie VAR	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	

Article 3.1 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Suppléants du chef des unités comptables			
Marilyne COMBES	Chargée de mission immobilier	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Edwige MONTEUX	Chef du bureau de la commande publique - politique d'achats	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Jean-Luc SOULDADIE	Chef du bureau opérationnel projet plantations		UC M850 (plantations)

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte du chef des unités comptables.

En ce qui concerne la compétence en matière d'ordonnancement des dépenses, cette délégation vaut uniquement en l'absence du chef des unités comptables.

ARTICLE 4 :**COMPETENCES SPECIFIQUES A LA SIGNATURE DES COMMANDES ET A LA CONSTATATION DU SERVICE FAIT**

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer tous actes et décisions concernant tout marchés de travaux, fournitures et services, dont le montant est inférieur au montant indiqué.

Unité	Fonction	Nom	Montant en €HT	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
DIR	Conseiller de prévention	Adrien MARTEL	10 000	UC 101 dans périmètre budget G	
SG	Chargée de mission immobilier	Marilyne COMBES	25 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
	Chef du bureau des ressources humaines et de la formation	Xavier LEJEUNE	25 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
	Chef du bureau comptabilité finance	Grégory LERICHE	25 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
	Chef du bureau logistique informatique	Odile MONTI	25 000	UC 101	

Unité	Fonction	Nom	Montant en €Ht	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
	Chef du bureau de la commande publique - politique d'achats	Edwige MONTEUX	25 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
	Chargé de la formation	Laurence PYDEGADU	10 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
	Chargés de la stratégie des systèmes d'information	Philippe GLEYSSES	4 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
AIE	Chef du bureau d'études techniques	Didier SANTUNE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget I	
	Chef du bureau des politiques techniques et de l'eau	Denis VIDAL	25 000	UC 101 dans périmètre du budget I	
	Chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Jean ORLOF	25 000	UC 112	
	Adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Carl BEZIAT	25 000	UC 112	
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne	Nicolas SMYJ	4 000	UC 112	
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi	Alexis LACOMBE	4 000	UC 112	
	Agent de maintenance	Henri DELON	2 000	UC 112	
	Agent de maintenance	Yannick COMBES	2 000	UC 112	
	Chef de l'unité dragage entretien et services	Badr RIDA	25 000	UC 111	
	Adjoint au chef de l'unité dragage entretien et services	Michael PEYRAT	25 000	CU 111	
	Chef gestion collective	Michel CABANEL	4 000	UC 111	
ADVE	Chef du bureau du développement local	Hélène CHALLANDE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget A	
	Chef du bureau de gestion et de la valorisation du domaine	David BAICHERE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget A	
	Chef du bureau des affaires juridiques et contentieux	Camille CASSIAU	25 000	UC 101 dans périmètre du budget juridique (SPG)	
APE	Chef du bureau opérationnel projet plantations	Jean-Luc SOULDADIE	25 000		UC M850 (plantations)
	Chef du bureau environnement et paysages	Emilie COLLET	25 000		UC M850 (plantations)
SRICA	Chef du service relations institutionnelles communication archives	Jacques NOISETTE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	
	Chef du bureau communication	Nathalie BALLAND	25 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	

Unité	Fonction	Nom	Montant en €Ht	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
	Chargé des archives et projets culturels	Samuel VANNIER	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C1)	
	Chargée de communication	Corinne CHAUMEIL	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C1)	
	Assistante de communication et des relations institutionnelles	Véronique BENAZECH	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C1)	
SLE	Chef de la subdivision SLE	Christophe BELTRAN	25 000	UC 123	
	Adjoint et responsable exploitation	Cédric JAFFARD	25 000	UC 123	
	Responsable domaine	Christophe RIGAL	4 000	UC 123	
	Responsable maîtrise d'ouvrage	N.	25 000	UC 123	
	Chef du centre de Narbonne	Arnaud SEGUY	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Béziers	Jean-Michel JOYEUX	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Puichéric	Pascal LOLL	4 000	UC 123	
SLO	Chef de la subdivision SLO	Christelle BERNES-CABANNE	25 000	UC 121	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Patrick FENOLL	25 000	UC 121	
	Responsable domaine	Didier HUMBERT	4 000	UC 121	
	Responsable exploitation	Bernard BLANC	4 000	UC 121	
	Assistant maîtrise d'ouvrage	Philippe ZUERAS	2 000	UC 121	
	Chef du centre de Carcassonne	Philippe TANT	4 000	UC 121	
	Chef du centre de Castelnaudary	Didier HERIT	4 000	UC 121	
	Chef du centre de la Montagne Noire	Laurent MALINGREY	4 000	UC 121	
SHG	Chef de la subdivision SHG	Loïc CARIO	25 000	UC 133	
	Adjoint et responsable domaine	Jean-Paul AUDOUARD	25 000	UC 133	
	Responsable maîtrise d'ouvrage	N.	4 000	UC 133	
	Responsable exploitation	Elodie BEAUGENDRE	4 000	UC 133	
	Chef du centre de Négra	Jean-Louis MARTY	4 000	UC 133	
	Chef du centre de Toulouse	Ahmed TAHRI	4 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Négra	André CAHUZAC	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Négra	Joël TANT	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Toulouse	Michel BETEILLE	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Toulouse	Dominique GUEFFIER	2 000	UC 133	
STG	Chef de la subdivision STG	Christian MORETTO	25 000	UC 132	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Sébastien JOUSSERAND	25 000	UC 132	
	Responsable domaine	Denis LECLERC	4 000	UC 132	
	Chef du centre de Montech	Gilles MAILHE	4 000	UC 132	
	Chef du centre de Moissac	Thierry CARD	4 000	UC 132	
SAQ	Chef de la subdivision SAQ	Jacques RENTIERE	25 000	UC 131	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Alain ASTRUC	25 000	UC 131	
	Chef du centre Aquitaine Ouest	Philippe SGORLON	4 000	UC 131	
	Chef du centre Aquitaine Est	Roger PUIGSARBE	4 000	UC 131	
	Responsable exploitation	Marc MORANCHO	4 000	UC 131	
	Responsable domaine	Sylvie ARCAS	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Est	Gérald RICARD	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Est	David NERAUD	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Ouest	Jean-Paul BOTTARLINI	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Ouest	Jean-Christophe TEXIER	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe assistant domaine	Philippe PRATS	2 000	UC 131	

ARTICLE 5 :

La présente décision annule et remplace toute décision antérieure.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, 28 septembre 2017

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé

Jean ABELE

DECISION DU 28 SEPTEMBRE 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Le directeur territorial Sud Ouest de VNF,

Vu le code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires, modifiée en dernier lieu le 29 août 2016,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu le 13 juillet 2015,

Vu la décision du 12 octobre 2015 nommant M. Jean ABELE, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu la décision du 02 mai 2016 réorganisant le siège de la direction territoriale du Sud-Ouest,

Vu la décision du 06 septembre 2017 de M. Jean ABELE, directeur territorial du Sud-Ouest, visant à suppléer aux tâches de M. Philippe WY SOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 novembre 2017, et sera de fait absent dès le 1^{er} octobre 2017,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, en fonctionnement nominal comme en astreinte, et pour l'ensemble des personnels de la direction territoriale du Sud-Ouest, à Fabien COULY, secrétaire général, par intérim directeur adjoint et directeur des subdivisions, et à Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau, à l'effet :

- de vérifier le respect des garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail
- de prendre les décisions d'intérim
- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés
- de prendre les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel
- d'autoriser le remisage à domicile d'un véhicule de service.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Fabien COULY, secrétaire général, par intérim directeur adjoint et directeur des subdivisions, à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève
- de prendre tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission hors du territoire national.

Délégation est donnée à Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau, à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève et en cas d'absence ou d'empêchement de la direction
- de prendre les ordres de mission sur le territoire national et de signer les états de frais de déplacement correspondants.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- d'établir les fiches de postes
 - de procéder à la tenue des entretiens professionnels
 - de donner la consigne de rejoindre un poste de travail en heures ouvrables
- aux agents désignés ci-dessous :

au siège :

- Fabien COULY, secrétaire général, par intérim directeur adjoint et directeur des subdivisions,
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau.
- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement.
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

en subdivisions :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est (SLE), ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.
- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest (SLO)), ou Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.
- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne (SHG), ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.
- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne (STG), ou Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.
- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine (SAQ), ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.
- Edwige MONTEUX, chef du bureau commande publique politique d'achats

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.
- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.
- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements et chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre,
- Alexis LACOMBE, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.
- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

à SLE :

- Christophe RIGAL, responsable du domaine.
- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Arnaud SEGUY, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.
- Vincent VILLANUEVA et Junior GEORGINE, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Béziers.
- Jean-Jacques CANTIER et Yves LORENZATO, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Narbonne.
- Christian DEISZ et Jérôme GOUZY, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Didier HUMBERT, responsable du domaine.
- Bernard BLANC, responsable de l'exploitation.
- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.
- Jérôme COMMELERA, Antoine GARCIA et Jacques RICARD, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Carcassonne.

- Jean-Pierre ALBAREDE et Serge IZQUIERDO, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Beladj AMRANI et Didier BARTHAS, chefs d'équipe du centre de la Montagne Noire.

à SHG :

- Elodie BEAUGENDRE, responsable de l'exploitation et de la gestion hydraulique.
- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.
- André CAHUZAC et Joël TANT, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Négra.
- Michel BETEILLE et Dominique GUEFFIER, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Denis LECLERC, responsable du domaine.
- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.
- Patrick DOMINGON, chef d'équipe du centre d'exploitation de Montech.
- Maurice TADIELLO, chef d'équipe du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Sylvie ARCAS, responsable du domaine.
- Marc MORANCHO, responsable de l'exploitation.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.
- David NERAUD et Gérald RICARD, chefs d'équipe du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Jean-Paul BOTTARLINI et Jean-Christophe TEXIER, chefs d'équipe du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires)
- de prendre les autorisations spéciales d'absence d'une durée maximale de 3 jours sauf en matière syndicale et sociale
- d'autoriser exceptionnellement le remisage ponctuel à domicile d'un véhicule de service aux agents désignés ci-dessous :

au siège :

- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

en subdivisions :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est, ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.
- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest), ou Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.
- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne, ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.
- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne, ou Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.
- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine, ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.
- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.
- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements et chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre
- Alexis LACOMBE, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.
- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux, par intérim.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Arnaud SEGUY, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national (et de signer les états de frais de déplacement correspondants) ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
 - de vérifier le respect des garanties minimales
 - de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables
- aux chefs d'arrondissement ou à leurs adjoints désignés ci-dessous :

- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

En astreinte, les chefs d'arrondissement ou leurs adjoints ont autorité sur tout le périmètre de la direction territoriale sud ouest.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants
 - d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel pour les personnels non titulaires
 - de vérifier le respect des garanties minimales
 - de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables
 - d'établir et valider les plannings d'astreintes "exploitation" et "encadrement exploitation"
- aux chefs de subdivision et suppléants désignés ci-dessous :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est, ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.

- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest), ou Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.

- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne, ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.

- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne, ou Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.

- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine, ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

En astreinte, les chefs de subdivision et suppléants ont autorité soit sur la zone du canal latéral à la Garonne, soit sur celle du canal du Midi.

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables, notamment dans le cadre de certaines actions de maintenance curative programmées hors horaires de navigation

aux chefs de maintenance et suppléants et aux chefs d'unités opérationnelles de maintenance désignés ci-dessous :

- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements.

- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.

- Carl BEZIAT, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre.

- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

- Alexis LACOMBE, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.

ARTICLE 8 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants

aux chefs de bureau désignés ci-après :

à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance,

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

ARTICLE 9 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal, à l'effet :

- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables aux chefs de centre d'exploitation désignés ci-dessous :

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Arnaud SEGUY, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.

En astreinte, les chefs de centre d'exploitation et autres personnels dûment désignés dans le calendrier d'astreinte "encadrement exploitation" validé par le responsable de subdivision ont délégation pour donner consigne de rejoindre un poste hors heures ouvrables, sur le périmètre de leur subdivision.

ARTICLE 10 :

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière de ressources humaines est abrogée.

ARTICLE 11 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 28 septembre 2017

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé

Jean ABELE